



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1er mai 2025;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits indiqués ci-dessous;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no.167 de la MRC de Bécancour et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée *par courrier recommandé*:

Bureau municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
1596, route Marie-Victorin
Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Québec)
G0S 1G0

Tarif applicable pour une demande de révision (règlement no.167)

- | | |
|-----------|--|
| 40 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 100 000 \$; |
| 60 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 100 000\$ et inférieure à 250 000 \$; |
| 75 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 250 000\$ et inférieure à 500 000 \$; |
| 150 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 500 000\$ et inférieure à 1 000 000 \$; |
| 300 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000\$ et inférieure à 2 000 000 \$; |
| 500 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 2 000 000\$ et inférieure à 5 000 000 \$; |
| 1 000 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 5 000 000 \$. |

Donné à Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Ce 24 septembre 2024

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal - Bureau de poste - Site internet

Entre 7 heures et 19 heures, le 24^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.



Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière